

COMMUNE DE VAOUR

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

1 – Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L 2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1 la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et cette annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par le décret du Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

La commune de Vaour dispose de 4 budgets :

- Le budget principal
- Le budget du service de l'eau
- Le budget annexe de la régie des transports
- Le budget de la Maison des Services Au Public

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020.

Les comptes administratifs 2020 ont été votés le .. avril 2021, ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

2 – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...)

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

Dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

BUDGET GÉNÉRAL MAIRIE DE VAOUR			
	NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2019	MONTANT RÉALISÉ 2020
DÉPENSES	Charge à caractère général	80 142,75	67 864.37
	Charges de personnel	132 379,89	146 583.40
	Atténuation de produits	33 614,97	16 300.93
	Autres charges de gestion courante	63 052,33	23 126.97
	Dépenses de gestion des services	309 189,94	253 875.67
	Charges financières	8 459,13	5 392.13
	Dépenses imprévues		0,00
	Total des dépenses réelles	317 649,07	259 267.80
	Opération d'ordre de transfert entre sections	64 280,88	2 690.00
		TOTAL DES DÉPENSES	306 907.76
RECETTES	Atténuation de charges	3 579,11	672.78
	Recettes des services	76 690,91	101 483.76
	Impôts et taxes	86 791,23	91 894.35
	Dotations, subventions et participations	138 818,03	122 543.53
	Autres produits de gestion courante	104 492,61	75 135.50
	Recette de gestion des services	410 371,89	391 729.92
	Produit financiers	1.88	77.31
	Produits exceptionnelles	55 000,29	4 543.40
	Total recettes réelles	465 374.06	396 350.63
	Opération d'ordre de transfert entre sections	16 280,88	0.00
	TOTAL DES RECETTES	481 654,94	396 350.63

Excédent de fonctionnement reporté 2019 : 137 227.36 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions aux associations et les intérêts d'emprunt.

Les salaires représentent 56.53 % des dépenses de fonctionnement. En 2019, ils représentaient 41.67 % des dépenses de fonctionnement. Cela est dû à la diminution des dépenses (subventions exceptionnelles au budget de l'eau et au budget MSAP) ainsi que l'augmentation des heures d'ouverture de la MSAP (embauche d'une personne).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations de l'état, aux impôts locaux, aux produits de gestion courante.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- La fiscalité. Les taux d'imposition pour 2020 : Taxe sur le foncier bâti : 11.78 %, Taxe sur le foncier non bâti : 47.86 %.
- Les dotations versées par l'état
- Les revenus des immeubles

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2020 cet écart était de 134 392.83 € (396 350.63 € – 261 957.80 €).

3 – La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2020 sont les suivants :

- Travaux sur les appartements de la Cité du lac
- Travaux MSAP
- Restauration patrimoine ancienne commanderie des templiers
- Matériel de voirie
- Renforcement de l'éclairage public
- Adressage
- Installation d'une rampe accessibilité PMR devant la mairie

Les dépenses réalisées en 2020 :

La rénovation des appartements à la cité du lac, l'isolation phonique de la MSAP, le renforcement de l'éclairage public.

Les travaux accessibilité PMR place de l'église se termineront courant 2021 ainsi que la restauration du patrimoine.

Les principales dépenses et recettes de la section :

SECTION INVESTISSEMENT BUDGET GÉNÉRAL MAIRIE DE VAOUR

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursements d'emprunts	20 852.26 €	Emprunt	0,00 €
Dépôts et cautionnement reçus	0.00 €	FCTVA	11 065.29 €
		Taxe d'Aménagement	6 307.84 €
		Affectation de résultat 2018	137 227.36 €
		Dépôts de cautionnement reçus	140.00 €
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES	20 852.26 €	TOTAL RECETTES FINANCIÈRES	154 740.49 €
Rénovation appart. Cité du Lac	4 228.90 €	SUBVENTIONS :	
Travaux Maison de Services au public	7 954.27 €	Région	6 447,00 €
Achat logement et Gendarmerie	10 000,00 €	Département	3 095.11 €
Éclairage Public	7 506.14 €	DETR	7 692.00 €
		TOTAL SUBVENTIONS	17 234.11 €
Rampe accessibilité PMR place de l'église	2 300,00 €		
Achat TERRAIN Al Garrigol	942.55 €		
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	32 931.86 €		
Opérations ordre transfert entre sections	0.00	Opérations ordre transfert entre sections	2 690.00
TOTAL DÉPENSES	53 784.12 €	TOTAL RECETTES	174 664.60 €

Solde d'exécution négatif reporté 2019 : 119 905.36 €

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 53 784.12 € (diminution par rapport à 2019 liée au changement de municipalité). Les recettes d'investissement 2020 représentent 174 664.60 €.

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 57 700 € de travaux sont reportés de 2020 sur 2021.

Ces crédits permettront début 2021 d'achever : la rénovation des appartements à la cité du lac, la rampe d'accessibilité PMR place de l'église, l'adressage et la rénovation du patrimoine.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 21 851 € et correspondent aux subventions restant à percevoir pour la restauration du patrimoine, et la rampe d'accessibilité PMR place de l'église.

4 – Etat de la dette

Budget communal : huit emprunts en cours pour une annuité de 26 244.39 € (capital restant dû au 31/12/2020 : 208 814.45 €).

Budget du service de l'eau : cinq emprunts en cours pour une annuité de 26 987.92 € (capital restant dû au 31/12/2020 : 323 355.04 €).

5 – Les ratios de la commune

Données synthétiques sur la situation financière de la commune	Valeurs 2019/habitants	Valeurs 2020/habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	907.56	780.93
Produit des impositions directes/population	247.97	276.79
Recettes réelles de fonctionnement/population	1329.64	1193.83
Dépenses d'équipement brut/population	484.20	99.19
Encours dette/population	656.19	628.96
Dotation Globale de fonctionnement/population	98.62	100.47
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	41.67 %	56.53 %
Dép. Fonct + rembst dette en capital/recettes réelles fonct.	81.22 %	70.67 %
Dépenses d'équipement brut/recette réelles de fonct.	41.29 %	8.30 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	49.35 %	52.68 %

Population INSEE 2019 : 350 habitants – Population INSEE 2020 : 332 habitants

6 – Budgets annexes

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU

La section de fonctionnement

BUDGET SERVICE EAU MAIRIE DE VAOUR			
NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2019	MONTANT RÉALISÉ 2020	
Charge à caractère général	13 484,18	18 890.74	
Charges de personnel	11 384,40	11 529.90	
Atténuation de produits	6 604,00	7 973.00	
Autres charges de gestion courante	4 173,12	6 934.29	
Dépenses de gestion des services	35 645,70	45 327.93	
Charges financières	32 916,25	- 2 464.27	
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	68 561.95	42 863.66	
Opération d'ordre de transfert entre sections	32 310,36	32 310,36	
TOTAL DES DÉPENSES	100 872,31	75 174.02	
Recettes des services	70 374,29	76 236.47	
Dotations, subventions et participations	31 639,00	0.00	
Recette de gestion des services	102 013,29	76 236.47	
Produits exceptionnels	5,72	8.32	
Total recettes réelles	102 013.29	76 244.79	
Opération d'ordre de transfert entre sections	36 417,85	0.00	
TOTAL DES RECETTES	138 436,86	76 244.79	

La section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT BUDGET EAU MAIRIE DE VAOUR			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Capital emprunt	22 767.83€	FCTVA	8 158.80 €
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES	22 767.83 €	TOTAL RECETTES FINANCIÈRES	8 158.80 €
Assainissement village	0.00 €	Subvention d'équipement	8 396,75 €
		Refinancement de dette	346 122,87 €
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	0.00 €	TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT	354 519,62 €
Opérations ordre transfert entre sections		Opérations ordre transfert entre sections	32 310,36 €

TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		TOTAL RECETTES D'ORDRE	32 310.36 €
TOTAL DÉPENSES	22 767.83 €	TOTAL RECETTES	53 765.53 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET TRANSPORT

Section de fonctionnement

BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT MAIRIE DE VAOUR			
	NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2019	MONTANT RÉALISÉ 2019
	Charge à caractère général	10 859,18	7 156.67
	Charges de personnel	28 236,88	27 800.00
	Dépenses de gestion des services	39 096,06	34 956.67
	Charges exceptionnelles	30 000,00	
	Total des dépenses réelles	69 096.06	34 956.67
	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 373,00	4 373.00
	TOTAL DES DÉPENSES	73 469,06	39 329.67
	Dotations, subventions et participations	43 186,95	35 896.91
	Produits exceptionnelles	500,00	70.39
	Total recettes réelles	43 686.95	35 967.30
	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	43 686,95	35 967.30

Excédent de fonctionnement reporté 2019 : 3 237.99 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET MSAP

Section de fonctionnement

BUDGET MAISON DE SERVICES AU PUBLIC MAIRIE DE VAOUR			
	NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2019	MONTANT RÉALISÉ 2020
	Charge à caractère général	9 654,69	10 716.94
	Charges de personnel	23 186,00	42 951.00
	TOTAL DES DÉPENSES	32 840,69	53 667.94
	Recettes des services	0,00	0,00
	Dotations, subventions et participations	57 756,00	44 780.00
	TOTAL DES RECETTES	57 756,00	44 780.00

Excédent de fonctionnement reporté 2019 : 2 254.03 €

Fait à Vaour, le 15 avril 2021, Le Maire,